MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2021

Présents : MM. COULON Anne-Marie, BERNARD Roger, JOUINEAU Laurence, FILLON Nicolas, BONIFACE Jean, SCHOETTEL Marie-Béatrice, TARDE Florence, LIGONNIERE Colette, MATUSIAK François, TUDEAU Marc, PALARDY Jérémy, FAIVRE Nathalie

Pouvoirs : M BERLAND Sébastien a donné pouvoir à M BERNARD Roger
Mme VEQUAUD Emie a donné pouvoir à Mme TARDE Florence
Mme RENONCOURT PETERTIL Anne a donné pouvoir à Mme LIGONNIERE Colette

Secrétaire : Madame JOUINEAU Laurence

2021-D-24 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JSP LES PERTUIS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Accepte le versement d'une subvention de 100 € aux Jeunes Sapeurs Pompiers Les Pertuis au titre de l'exercice 2021. Cette dépense sera inscrite au budget à l'article 6574.

2021-D-25 MARCHE DE TRAVAUX REHABILITATION SALLE DE SAINT MARTIN : VALIDATION D'AVENANTS

Madame le Maire rappelle le marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de Saint Martin.

Vu la délibération 2021-D-04 date du 21 janvier 2021 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle de Saint Martin,

La société Malvaud construction, retenue pour le lot n°1 Terrassement, Gros Oeuvre, a soumis au maître d'Oeuvre de l'opération un avenant n°1. Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 3 629.17 € HT soit 4 355.00 € TTC de Plus-Value.
Il est rappelé que le montant initial du marché était de 19 522.04 € HT soit 23 426.45 € TTC (tva 20%) et passe après avenant n°1 à 23 151.21 HT soit 27 781.45 TTC.

La société Tirand Vequaud, retenue pour le lot n°3 Charpente, menuiseries intérieures, a soumis au maître d'Oeuvre de l'opération un avenant n°1. Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 612,00 € HT soit 734.40 € TTC de Moins-Value.
Il est rappelé que le montant initial du marché était de 17 249.99 € HT soit 20 699.99 € TTC (tva 20%) et passe après avenant n°1 à 16 637.99 HT soit 19 965.59 TTC.

La société Tirand Vequaud, retenue pour le lot n°5 Plâtrerie, Faux plafonds, a soumis au maître d'Oeuvre de l'opération un avenant n°1. Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 3 594.45 € HT soit 4 313.34 € TTC de Plus-Value.
Il est rappelé que le montant initial du marché était de 28 880.40 € HT soit 34 656.48 € TTC (tva 20%) et passe après avenant n°1 à 32 474.85 HT soit 38 969.82 TTC.

La société Augereau Carrelages – Ouest Revêtement, retenue pour le lot n°6, revêtement de sols, a soumis au maître d'Oeuvre de l'opération un avenant n°1. Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 2 616.51 € HT soit 3 139.81 € TTC de Moins-Value.
Il est rappelé que le montant initial du marché était de 16 268.58 € HT soit 19 522.29 € TTC (tva 20%) et passe après avenant n°1 à 13 652.07 HT soit 16 382.48 TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 POUR, 3 CONTRE:

- Accepte les propositions d'avenants,

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 de l'entreprise Malvaud Construction,

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°3 de l'entreprise Tirand Vequaud

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°5 de l'entreprise Tirand Vequaud,

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°6 de l'entreprise Augereau Carrelages- Ouest Revêtement.

2021-D-26 MODIFICATION D'HORAIRES D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'adjoint technique territorial occupé par Madame Caroline RAMPILLON est de 20 heures par semaine.

Afin de remplir les missions qui lui sont confiées, Madame le Maire propose au conseil d'augmenter de 2 heures par semaine le temps de travail de ce poste.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer de 20 heures à 22 heures par semaine le poste d'adjoint technique territorial par Madame Caroline RAMPILLON à compter du 1er septembre 2021.

2021-D-27 CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de créer un emploi temporaire :**
  - Motif du recours à un agent contractuel : article 3-3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - Durée du contrat : du 2 septembre 2021 au 5 juillet 2022
  - Temps de travail : 88h27 par mois
  - Nature des fonctions : agent technique polyvalent
  - Niveau de rémunération : Indice Brut 354, Indice majoré 332
- **d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant, et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget, chapitre 012.**

2021-D-28 AIDE FINANCIERE ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE DES SOURCES

L'association des parents d'élèves de l'Ecole des Sources a édité un ouvrage intitulé « Nos enfants parlent de la COVID ». Madame le Maire propose au conseil municipal d'aider financièrement l'APE, en leur attribuant une aide de 78 € visant à réduire le coût de l'impression des ouvrages.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Accepte le versement d'une aide financière de 78 € à l'association des Parents d'élèves de l'école des Sources. Cette dépense sera inscrite au budget à l'article 6574.

2021-D-30 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2021/2022

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental la poursuite de l'accompagnement organisationnel au programme « interventions musique et danse en milieu scolaire ».
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte lié à la mise en place de ce dispositif.

Questions diverses

La commune de Mouzeuil a fait le choix de retirer sa candidature dans le cadre de l'expérimentation menée par Trivalis en faveur du zéro déchet.
Motion sur le positionnement de la commune de Le Langon face aux projets éoliens.

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 9 juillet 2021 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 9 juillet 2021
Le Maire
Anne-Marie COULON

Mairie de MOUZEUIL-ST-MARTIN 85370